

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 001-200070118-20260203-DEL\_26\_02\_03\_13-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 26

Représentés : 7

Absents : 10

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY, M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Roger RIBOLLET, M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUTIERREZ

**N°2026/02/03/13– Gîtes de la Calonne : création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activités à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 1° disposant que les collectivités territoriales et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Considérant que l'emploi permanent d'agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement aux Gîtes de la Calonne à temps non complet (28h) inscrit au tableau des emplois est actuellement vacant,

Considérant que le poste est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance au 31 mai 2026,

Sous réserve du recrutement effectif d'un agent titulaire, il est envisagé de renouveler le poste non permanent comme alternative afin de contribuer à la continuité du service.

Monsieur le Président propose de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet 28 heures hebdomadaires annualisées dans les conditions prévues dans le code général de la fonction publique susvisé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**CREE un emploi** pour accroissement temporaire d'activité **d'Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement aux Gîtes de la Calonne** à temps non complet pour une durée de travail de 28 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjointes administratifs ou des Rédacteurs,

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement et à procéder aux formalités administratives.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 3 février 2026

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX